



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 138^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 28 mars 2018)*

Débat préparatoire sur la prochaine résolution : *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*

Le débat a eu lieu le lundi 26 mars sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme B. Tshireletso (Botswana). La Commission a approuvé la nomination de trois rapporteurs pour la prochaine résolution, M. J. Echániz (Espagne), Mme K. Sosa (El Salvador) et M. A. Touizi (Maroc). Le débat a été ouvert par les deux co-animateurs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, M. l'Ambassadeur J. Lauber (Suisse) et M. l'Ambassadeur J. Gómez Camacho (Mexique), puis par les trois rapporteurs.

Les co-animateurs ont présenté les processus de consultation et de négociation qui devraient conduire à l'adoption du Pacte mondial sur la migration en décembre 2018. Ils ont informé la Commission de la structure du projet de texte actuel, et se sont félicités de la contribution des parlementaires à ce processus. Les co-animateurs ont souligné la nécessité de faire évoluer les mentalités sur les migrations. La plupart des migrations s'effectuent au sein même de la région du pays d'origine – par exemple, les Africains se déplacent à l'intérieur de l'Afrique, et les Latino-Américains en Amérique latine. Aujourd'hui, on dispose de données attestant que la contribution économique des migrants est d'environ 7 000 milliards de dollars des E.-U., soit 9 pour cent du PIB mondial. Ces retombées ne profitent globalement qu'aux pays de destination. Les politiques migratoires et, de fait, l'ensemble du débat sur les migrations doivent être fondés sur des données probantes et se caractériser par le respect des droits de l'homme des migrants.

Les rapporteurs ont fait connaître les points essentiels qui, selon eux, devraient figurer dans la résolution pour contribuer à l'établissement de normes communes dans le domaine des migrations. Au cours du débat, 35 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Ils ont insisté sur la nécessité de tenir un débat éclairé, portant notamment sur les incitations au départ et les facteurs d'attraction de migrants, les différentes formes que revêtent les migrations, et les défis et les avantages qu'elles présentent. Les migrations favorisent le développement économique. Aucun pays n'est exclusivement un pays d'origine, de transit ou de destination.

Les délégués ont soulevé plusieurs questions prioritaires, parmi lesquelles l'élaboration d'une législation globale protégeant les droits des migrants, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des migrations, et l'impératif de lutte contre la discrimination et la xénophobie dans le contexte migratoire. Les migrations causées par des catastrophes naturelles appellent des solutions plus vigoureuses offrant une protection spécifique aux personnes contraintes de quitter leur lieu de résidence. Il est également nécessaire d'encourager la participation des migrants aux décisions politiques et relatives au développement, tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine. Les parlements ont un rôle crucial à jouer dans tous ces domaines, de même que pour garantir le respect de l'égalité des sexes et des droits des enfants à toutes les étapes du processus migratoire. L'UIP peut et doit les soutenir dans cette démarche.

La Présidente a invité tous les Membres à prêter leur concours aux rapporteurs pour préparer la résolution en leur transmettant des contributions écrites d'ici au 20 avril 2018.

Examen de la proposition de débat sur le thème *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*

Le mardi 27 mars, la Commission a examiné la proposition de tenir un débat sur le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, proposition qui ne donnera pas lieu à une résolution. Cette proposition avait été adoptée sans vote par la Commission à la 137^{ème} Assemblée, en octobre 2017. Toutefois, compte tenu des avis divergents sur la question, la Présidente de la 137^{ème} Assemblée avait renvoyé la proposition à la Commission pour un examen plus approfondi à la 138^{ème} Assemblée.

A sa session du 27 mars, la Commission a conduit ses travaux dans un climat de respect mutuel permettant à tous les délégués d'exprimer leur point de vue et d'écouter ceux des autres. La proposition a été présentée par la Belgique, puis 28 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole pour faire connaître leur position. Afin d'éviter tout doute possible sur la décision, la Commission a tenu un vote par appel nominal et s'est exprimée en faveur de la tenue de ce débat à la prochaine Assemblée.

Elections

Le Commission a élu de nouveaux membres à son Bureau (voir page 24).

Le Commission a élu son nouveau Président, M. A. Desai (Inde). Elle a mis en attente la décision relative à la désignation du futur vice-président jusqu'à la 139^{ème} Assemblée, lorsque le nouveau Bureau se réunira pour la première fois.